

2022-05-13

COUFOULEUX

Passerelle : la réunion vire au règlement de comptes

« Nous serions heureux de pouvoir avancer avec une association environnementale responsable, mais malheureusement nous n'avons pas le bon interlocuteur » déplore Olivier Damez, maire de Couffouleux. Force est de constater que le torchon brûle entre le secrétaire général de « Sauvgarde de l'Environnement en Pays Rabastinois » et l'édile, visiblement lassé de subir les attaques répétées de son administré qui lui manifeste son plus grand mépris, met systématiquement en doute ses compétences et dépose une foultitude de recours qui restent lettre morte et qui valent au contestataire le surnom de « sérialrecouriste ». Ce fut le cas lors de la réunion publique du 6 mai sur l'urbanisation où il a réitéré ses attaques vis-à-vis du premier magistrat absent et a étonnamment ménagé l'adjoint en charge de l'urbanisme Jean-Claude Laborie auquel apparemment il accorde quelque crédit. Que les Rabastinois ne se sentent pas floués, ils étaient représentés par Marie-Hélène Malric, Jean-Claude Mouisset et Jean-Paul Ruffio qui, à des degrés divers, ont essuyé les foudres du chantre de l'écologie. Un véritable règlement de comptes qui a beaucoup énervé dans la salle quittée par certains auditeurs interloqués par la tournure que prenait le dialogue de sourds à propos



Des auditeurs dubitatifs (y compris parmi les adhérents de la SEPRA) quant à l'orientation donnée par Michel Mulliez à la réunion publique. [photo Daniel Morant].

de la passerelle en particulier, voire de la construction d'un 2e pont. Il faut avouer que Michel Mulliez avait de quoi être préoccupé, en préliminaire à la réunion publique le CEREMA (Centre d'Études et d'Expertises des Risques Environnementaux, la Mobilité et l'Aménagement) qui est un organisme officiel et qui avait prévu de faire une animation que nous avions annoncée, s'est désisté au dernier moment. Il semblerait que l'entité ayant eu connaissance des relations délétères qui existaient entre l'organisateur et les deux mairies concernées n'ait pas jugé bon de peser sur le débat.

Rendons cependant à César ce qui est à César, l'idée de la passerelle qui fait l'unicité quant à sa crédibilité auprès des

élus et des adeptes de la petite reine, voire des piétons, est l'idée de la SEPRA depuis plus d'une dizaine d'années, mais jamais elle n'a été maître du jeu, ce sont les collectivités locales qui ont décidé. Au-delà de la bataille de chiffres tronquée selon ce qu'on inclut dans le pack, c'est en termes de priorités et de capacités financières que la bataille fait rage. Une situation qui fait réagir quand Michel Mulliez annonce de façon péremptoire : « la SEPRA est la seule habilitée à traiter le dossier passerelle », chez ceux qui rappellent que l'association n'est pas accréditée environnementale à la Préfecture et qu'elle a été vertement remise en place par l'administration communautaire eu égard à certaines affirmations.

Jean-Marie Pargny